

# ID' CREIF – CREIF 2024

## Coordonnées

Nom du club : ..... Dirigeant : .....

Code adhérent FFE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom de l'enseignant : .....

E-Mail du club : ..... @ .....

E-Mail de l'enseignant : ..... @ .....

Adresse du club : .....

.....

CP : |\_|\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Tél : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Fax : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, ces données sont collectées par le Comité Régional d'Équitation d'Ile de France dans le cadre de la gestion et suivi administratif du concours ID'CREIF. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de CREIF – 56 rue des Renaudes – 75017 PARIS. Par ailleurs, ces coordonnées sont susceptibles d'être cédées à des tiers (sociétés, associations, etc...), à des fins de marketing et de prospection commerciale ou non commerciale. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case :

## Règlement

**Article 1 :** ID'CREIF est ouvert à tous les clubs d'Ile de France adhérent à la FFE à jour de leur cotisation. Le dossier doit être présenté par un enseignant diplômé membre de l'équipe du club.

**Article 2 : Thème : Je l'ai fait, ça marche ! J'ai mis en place un projet ayant trait à la pédagogie ou au bien-être et qui développe ou améliore l'activité de mon club.**

**Article 3 :** La notion de sécurité doit être transversale au dossier. Sa prise en compte permanente est un critère d'évaluation prioritaire.

**Article 4 :** Le dossier d'inscription doit être complété et renvoyé avant le 30 novembre 2024, par mail à [creif@cheval-iledefrance.com](mailto:creif@cheval-iledefrance.com)

**Article 5 :** Le jury examine tous les dossiers de candidature. Celui qui présente le plus d'intérêt à ses yeux dans l'une des catégories (pédagogie et bien-être animal) est lauréat de cette catégorie.

**Article 6 :** Chaque candidat accepte la publication de tout ou partie de son dossier sur tous supports de communication diffusés par la FFE et le CREIF ou l'un de leurs partenaires, et notamment sur internet. En participant au concours, le candidat renonce à tout recours contre la FFE, le CREIF ou leurs partenaires.

**Article 7 :** Tous les candidats sont conviés à la remise des prix qui se fera au Salon du Cheval de Paris, Porte de Versailles, le vendredi 6 décembre.

## Cadre réservé au jury

1) Qu'est-ce que j'ai fait ?

2) Pourquoi ai-je mis cela en place ?

3) Pourquoi cela a-t-il fonctionné ?

4) Qu'est-ce que cela a apporté à mon club ?

5) Comment l'améliorer ?

--

**Éléments facultatifs :**

6) Etayez votre dossier par tout élément qu'il vous semble judicieux de nous communiquer : photos, vidéos, flyer, PPT, ...

Qualité :	Le :
Fait à :	
Par M./Mme:	